



## TRANSMISSION DES RESULTATS

### Note à l'attention des prescripteurs d'examens anatomo-cyto-pathologiques

[labo.malarde@medical98.apicrypt.org](mailto:labo.malarde@medical98.apicrypt.org)

En application de la législation en vigueur relative à la confidentialité et surtout à la sécurité des résultats d'anatomo-cyto-pathologie des patients, le pathologiste de l'Institut Louis Malardé vous informe que :

- 1 – Les résultats de cytologie et/ou d'histologie ne sont transmis qu'au prescripteur. Ce dernier est chargé de les remettre à son patient. Une remise en mains propres au patient lui-même n'est possible que contre reçu.
- 2 - Les résultats peuvent être transmis par courrier sous réserve que l'adresse du prescripteur soit cryptée (Apicrypt).
- 3 – Les résultats de cytologie et/ou d'histologie peuvent le cas échéant être transmis au médecin traitant du patient (soins complexes) sur demande justifiée et par courriel si l'adresse du médecin demandeur est cryptée (Apicrypt).
- 4 – Merci de fournir les **renseignements administratifs complets** du patient y compris pour les examens de frottis conventionnés par la Direction de la santé.
- 5 – Merci de fournir également les **renseignements cliniques** du patient aussi complets que possible.

En cas de manques flagrants, le laboratoire se réserve la possibilité de rejeter les demandes d'examen.